

United Nations

GENERAL
ASSEMBLY

Nations Unies **DECLASSIFIED**

ASSEMBLEE
GENERALE
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH
A/AC.13/NC/8
11 June 1947

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE
COMMUNICATION DU CONSEIL (WAAD HAIR) DE LA COMMUNAUTE
JUIVE ASKENAZI DE JERUSALEM.

L Le Conseil (Waad Hair) de la Communauté juive Askenazi de Jérusalem a adressé la lettre suivante au Président de la Commission.

Boîte postale 5006
Jérusalem
le 9 juin 1947.

Le Président
Commission spéciale d'enquête des Nations Unies
Jérusalem.

Monsieur le Président,

Le Conseil (Waad Hair) de la communauté juive Askenazi de Jérusalem est le corps représentatif dûment élu et officiellement reconnu des juifs orthodoxes de la Ville Sainte. Ce Conseil de communauté a été en fait le premier à être reconnu comme tel par le Gouvernement de la Palestine, par le Gouvernement de Sa Majesté britannique dans le Royaume-Uni, de même que par l'ancienne Société des Nations représentée par sa Commission permanente des mandats. Il vous prie par la présente de transmettre sa demande officielle d'autorisation à déposer oralement devant la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies en Palestine.

La déposition qui sera présentée oralement ne concernera aucun des problèmes politiques de la question palestinienne; elle aura trait uniquement aux intérêts religieux fondamentaux du judaïsme traditionnel, dont la sauvegarde est la raison d'être de notre Conseil et aucune organisation ou institution n'a plus à cœur ces intérêts que nous. Ces problèmes touchent aux racines profondes du véritable judaïsme et notre demande d'audience est basée tout particulièrement sur l'article 5 du mandat de la Commission ainsi conçu:

"La Commission spéciale tiendra soigneusement compte des intérêts religieux de l'Islam, du Judaïsme et de la Chrétienté en Palestine."

/Espérant ...

Espérant qu'il vous sera possible de nous accorder
l'audience demandée et dans l'attente de votre réponse,
nous vous prions d'agréer, etc...

(Rabbi Y. Zwebner)
Secrétaire général